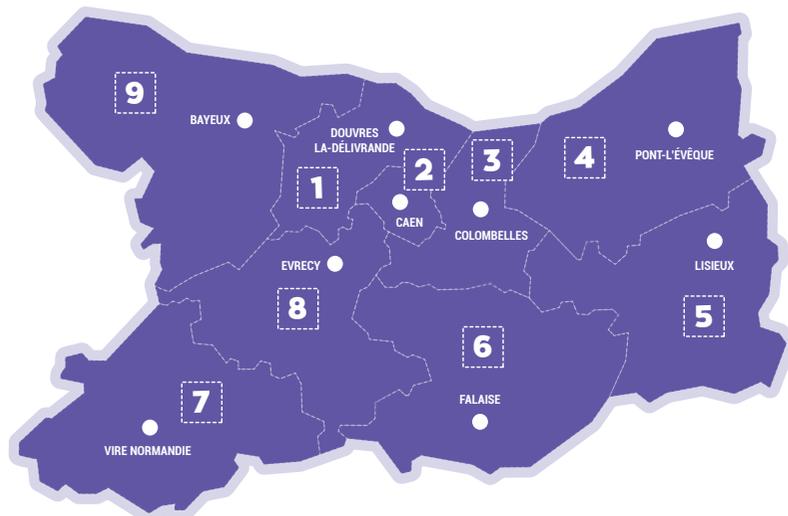


i QUI CONTACTER ?

Vos interlocuteurs APA



1 CLIC de Caen Ouest

Rue de l'Eglise • BP 56
14440 DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE
02 31 37 64 64 • cliccaenouest@calvados.fr

2 CLIC de Caen Couronne

17, avenue Pierre Mendès France
Bât. F2 - 1^{er} étage • BP 10519
14035 CAEN cedex 1
02 50 22 40 20 • cliccaencouronne@calvados.fr

3 Circonscription d'action sociale de Caen Est

5, rue Jules Guesde
14460 COLOMBELLES
02 31 35 15 67

4 CLIC du Pays d'Auge Nord

14, rue de la Chaussée Nival
14130 PONT-L'ÉVÊQUE
02 31 65 38 71
clicpaysdaugenord@calvados.fr

5 CLIC du Pays d'Auge Sud

127 b, rue Roger Aini
14100 LISIEUX
Arrêt de BUS « Eugène Boudin »
02 14 47 54 20 • clicpaysdaugesud@calvados.fr

6 CLIC de Falaise

4, rue de la Résistance • bât. B • BP 34
14700 FALAISE
02 31 41 41 91 • clicdefalaise@calvados.fr

7 CLIC du Bocage

Rue Alfred Lenouvel
14500 VIRE NORMANDIE
02 14 47 52 80 • clicbocage@calvados.fr

8 Circonscription d'action sociale du Pré Bocage

18, rue Henri Chéron
14210 EVRECY
02 31 08 32 83 • apa-pre-bocage@calvados.fr

9 CLIC du Bessin

3, rue François Coulet
14400 BAYEUX
02 31 51 10 72 • clicbessin@calvados.fr

 <https://portail.teleservices.calvados.fr>

www.calvados.fr



L'APA

i TOUT
SAVOIR

L'allocation personnalisée d'autonomie

Dépliant édité par le Département du Calvados - Conception : www.pimenta-studio.fr - Photos : F.GRALL, T.HOUVEL, Mediaplote - Impression : imprimerie du Département du Calvados



EN QUOI CONSISTE L'APA ?

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une prestation versée par le Département dans le but de faciliter la vie des personnes de plus de 60 ans, en difficulté pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se déplacer, faire sa toilette, s'habiller, sortir de chez soi...

SA VOCATION

- ▶ Rémunérer des services ou des personnes intervenant au domicile du bénéficiaire.
- ▶ Financer des dépenses qui permettent au bénéficiaire d'être plus autonome chez lui.

Si le bénéficiaire réside en établissement (EHPAD), l'APA est affectée au financement des dépenses liées à la prise en charge de la dépendance.

Comment faire une demande d'APA ?

En ligne c'est plus facile et plus rapide !

- ▶ Si vous avez accès à Internet, remplissez votre demande en ligne à l'adresse suivante : <https://portail.teleservices.calvados.fr>
Un proche peut également effectuer la démarche pour vous.
- ▶ Si vous ne disposez pas d'internet, rendez-vous dans un des services concernés du Département ou de votre commune (CCAS, Point Info 14 ou le service social de l'établissement qui vous accueille).
Un professionnel vous aidera à réaliser votre demande en ligne.

Comment est évaluée votre dépendance ?

- ▶ Si vous vivez à domicile, un travailleur médico-social viendra chez vous pour évaluer votre degré de dépendance et établir le plan d'aide.
- ▶ Si vous vivez en établissement, c'est l'équipe soignante qui procédera à cette évaluation.



Qui attribue l'APA ?

La décision d'attribution de l'allocation est prise par le Président du Département. Selon le type de prise en charge, l'APA vous sera versée directement ou à la structure en charge de vous apporter l'aide dont vous avez besoin.



BON À SAVOIR

- ▶ L'APA n'est pas soumise à conditions de ressources. Toutefois, en fonction de vos revenus, une participation peut rester à votre charge.
- ▶ L'APA n'est pas cumulable avec une aide de même nature : aide-ménagère au titre de l'aide sociale, allocation compensatrice tierce personne (ACTP), majoration tierce personne (MTP), prestation de compensation du handicap (PCH), prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PC RTP).
- ▶ Le versement de l'APA ne donne pas lieu à récupération sur succession ou donation.

NOUVEAU



Découvrez Téléassistance Calvados, un service pour vivre chez vous en toute sécurité !

Équipez-vous d'un dispositif à porter sur soi et qui vous permettra, en cas de besoin, de donner l'alerte d'un simple geste.

En savoir plus sur la téléassistance :

VITARIS

02 31 99 04 62

DEPARTEMENT DU CALVADOS

www.calvados.fr